

Rapport et propositions de la commission de contrôleurs à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

Autor(en): **Cramer-Wyss, H. / Schmid, J. / Sidler-Brunner, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **29 (1900)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-622975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport et propositions

de la

Commission des Contrôleurs

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

concernant les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 1900.

Messieurs,

En conformité du mandat qui leur a été conféré, les soussignés ont, en date des 3 et 4 juin courant, examiné les comptes de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard pour l'exercice 1900 et ont l'honneur de vous présenter le rapport ci-après :

Nous tenons en tout premier lieu à exprimer, nous aussi, nos profonds regrets de la perte cruelle que la Compagnie a éprouvée en la personne de Mr *J. J. Schuster-Burckhardt*, l'éminent président du Conseil d'administration pendant de longues années, décédé subitement le 8 mai dernier.

Avec la Direction, nous regrettons de même les vides creusés l'an passé dans le Conseil d'administration par la mort de deux de ses membres également fort distingués, MM. le Commandeur Brambilla, Sénateur du royaume d'Italie, et l'Ingénieur G. Koller de Berne; comme vous le savez, Mr Koller avait pris une part active et remarquable à la construction déjà du réseau du Gothard.

En ce qui touche l'examen proprement dit des comptes, nous avons reconnu d'abord la concordance des comptes imprimés avec le bilan du grand-livre manuscrit et avec ce dernier lui-même. Au moyen de nombreux pointages faits au hasard dans le compte d'exploitation et spécialement dans celui du mois de janvier, nous avons constaté que les inscriptions sont entièrement conformes aux livres auxiliaires ainsi qu'aux pièces comptables s'y rapportant.

En outre les situations de la caisse le 3 juin au matin et du portefeuille ont été vérifiées et reconnues exactes.

La caisse accusait un solde en espèces de fr. 210,765. 44 et le portefeuille renfermait fr. 3,863,268. 45 en lettres de change toutes munies des signatures d'établissements financiers de premier ordre.

Enfin nous avons pareillement opéré de nombreux pointages dans les titres de la Compagnie formant les trois fonds de prévoyance (caisse de secours et de pensions pour les fonctionnaires et employés et les deux caisses de maladie pour les ouvriers); les situations respectives concordent exactement avec les comptes et registres.

Notre travail de vérification nous laisse l'impression qu'un ordre exemplaire règne tant dans la comptabilité que dans le service de la caisse.

* * *

Le très intéressant rapport de gestion de la Direction et du Conseil d'administration nous suggère les remarques et communications ci-après :

1° Une question importante pour la Compagnie est celle du doublement de la voie sur la section *Immensee-Brunnen*, réclamé par le Conseil fédéral suisse. Déférant aux vœux de la Direction et du Conseil d'administration, le département des chemins de fer a fixé au 1^{er} juin 1904 le délai d'achèvement de cette seconde voie, non sans faire observer que l'établissement de celle-ci ne saurait en aucune façon préjuger la position juridique de notre Compagnie, ni celle de la Confédération au point de vue du rachat.

Les travaux préparatoires de ce doublement de voie sont déjà commencés.

2° La dépense nette pour le *parachèvement* et l'*équipement* des lignes exploitées a été en 1900, après déduction des produits de ventes, remboursements et amortissements, de fr. 372,713. 27 contre fr. 1,508,909. 40 en 1899.

3° *Recettes d'exploitation :*

Les recettes de *transport des voyageurs et bagages* sont de fr. 1,156,088. 40 supérieures à celles de l'exercice précédent; en revanche le produit des *transports d'animaux et de marchandises* a baissé de fr. 382,708. 22.

L'excédent net des recettes en 1900 atteint fr. 820,687. 95, y compris fr. 47,307. 77 représentant l'excédent des „recettes diverses“.

L'augmentation des recettes du service des voyageurs est due essentiellement à l'influence soit de l'exposition universelle de Paris soit des fêtes de Romé à l'occasion du changement de siècle.

Le recul des recettes sur marchandises a sa raison d'être principale dans l'abondance de la récolte de vin et de fruits en Suisse même ainsi que dans la crise que subit l'industrie du bâtiment.

4° Les *dépenses d'exploitation* se montent en total à fr. 11,378,923. 15 contre fr. 10,465,786. 22 en 1899; l'accroissement des dépenses se chiffre par conséquent à fr. 913,136. 93, dont fr. 640,583. — pour le seul service de la traction. Malgré les augmentations de traitement, le renchérissement du charbon, etc., le coefficient d'exploitation de 1900 est encore de 1 % inférieur à celui de la moyenne des dix dernières années.

L'excédent des recettes d'exploitation proprement dites sur les dépenses d'exploitation est au vrai, par suite de l'augmentation de celles-ci, plus faible que l'an dernier; cependant, pour apprécier convenablement la situation, il est nécessaire de rapprocher les résultats des exercices *1899 et 1900* et de se reporter à l'exposé y relatif dans le précédent rapport de gestion; on constate alors pour chaque exercice une augmentation des recettes se montant à fr. 2,482,959. 60 et en regard une augmentation des dépenses de fr. 1,278,142. 13; celle des recettes dépasse de fr. 1,204,817. 47 celle des dépenses.

5. *Fonds de renouvellement de la superstructure et du matériel roulant :*

Les versements statutaires s'élèvent à	fr. 1,077,953. 68
les prélèvements statutaires, moins le produit de la vente de vieux matériel, ne se montent qu'à	„ 351,041. 64
Le fonds a donc été alimenté de la différence	fr. 726,912. 14
et la situation au 31 décembre 1900 est de	fr. 6,883,862. 87

6. En ce qui concerne les *sommes en réserve pour les exercices 1896 à 1898*, au montant de fr. 1,894,983. 91, nous vous renvoyons aux explications contenues dans les derniers rapports de gestion. Le Tribunal fédéral n'a pas encore rendu son jugement sur le litige pendant à ce sujet avec le Conseil fédéral. La Direction a, dans les comptes, sorti du solde actif la somme susmentionnée pour l'inscrire provisoirement sous rubrique spéciale au passif du bilan.

7. *Amortissement de capitaux :*

Suivant le plan d'amortissement, on a remboursé le 30 septembre pour fr. 360,000 d'obligations de l'emprunt 3 1/2 %.

8. *Amortissement sur le compte : „dépenses à amortir :“*

Comme de juste on a amorti en première ligne le reliquat, fr. 127,800. 50 des faux-frais de l'emprunt 3 1/2 %.

En plus, l'Administration a prélevé sur le bénéfice de l'exercice 1900 une somme de un million de francs pour l'affecter à l'amortissement. Elle fait remarquer à cet égard que cet amortissement lui fournit de nouvelles ressources pour les divers besoins en matière de construction, de sorte que l'entreprise profite de ce bénéfice de la manière la plus efficace. Nous nous rangeons pleinement aux vues de la Direction et du Conseil d'administration qui estiment absolument désirable que pour la détermination du dividende on procède cette fois aussi avec circonspection et modération et qu'on diminue le chiffre des anciennes non-valeurs, attitude qui s'impose d'autant plus que les premiers mois de l'année courante accusent un recul très sensible des excédents d'exploitation. L'application de ces principes fait honneur à l'intelligence et à l'habileté bien connues de ceux auxquels sont confiés les intérêts de l'entreprise.

9. D'après le *compte de profits et pertes*, la somme à la disposition des actionnaires est de fr. 3,817,282. 78. L'Administration propose de prélever sur cette somme . fr. 3,400,000. — aux fins de répartir aux actionnaires un dividende de 6.8 % = fr. 34. — par action et de reporter à compte nouveau „ 417,282. 78
somme égale fr. 3,817,282. 78

Nous vous recommandons bien volontiers et avec satisfaction l'adoption de cette proposition. En terminant, nous avons l'honneur de formuler de notre côté la proposition suivante :

L'Assemblée générale approuve les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 1900 et en donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction en les remerciant de leur excellente gestion.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 4 juin 1901.

H. Cramer-Wyss.
J. Schmid.
E. Sidler-Brunner.

